



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2020
19 heures 00

GF/VC

N° 002615

Finances -
Annulations de titres
sur exercice antérieur

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 24

VOTES CONTRE : 5

ABSTENTION(S) : 1

Cédric Maros (2 voix)
est attendu

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a émis, en 2019, 3 titres de recettes envers la Société Pléiade Production, organisatrice du Festival Insane en 2018 et 2019 sur le territoire de la Commune :

- Titre n° 38 concernant le remboursement des frais de personnel de Police Municipale détaché sur le festival (Montant : 5 000,00 euros) ;
- Titre n° 37 concernant le remboursement des frais engagés par la commune pour le festival (Montant 2 857,20 euros) ;
- Titre n° 36 concernant le remboursement des frais d'hébergement des organisateurs directement facturés par le Lycée à la Commune (Montant : 17 460,00 euros).

Face aux difficultés financières rencontrées cette année par l'organisateur du Festival suite à l'interruption des manifestations culturelles rassemblant un grand nombre de personnes, la ville souhaite surseoir à l'exigibilité de ces titres et entend trouver un accord sur le paiement de ces dettes avec l'organisateur. Dans cette attente il est

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20201208-2615-DE
Date de télétransmission : 14/12/2020
Date de réception préfecture : 14/12/2020

demandé d'annuler les titres en question ;

Après avis favorable de la Commission des Finances du 01/12/2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction comptable et

budgétaire M14,

Considérant que l'annulation des titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE

Décide l'annulation des titres de recettes n°36, 37 et 38 émis sur l'exercice 2019, pour un montant total de 25 317,20 euros.

Décide l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2020 à l'article 673 (titres annulés sur exercice antérieur).

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20201208-2615-DE
Date de télétransmission : 14/12/2020
Date de réception préfecture : 14/12/2020